

DÉLIBÉRATION N° 2017-16 DU 20 JUIN 2017

Amendements du règlement intérieur du conseil d'administration et de l'annexe relative au règlement intérieur des comités

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5315-3 11° et R 5315-5 ;

Vu la délibération n° 2017-01 du 03 mars 2017 adoptant le règlement intérieur du conseil d'administration ;

Vu la délibération n° 2017-14 du 04 mai 2017 adoptant l'annexe au règlement intérieur relative aux comités du conseil d'administration ;

Vu la modification de l'article 7 du règlement intérieur du conseil d'administration ;

Vu la modification des articles 1.2, 1.3 et 2 de l'annexe relative au règlement intérieur des comités ;

Après en avoir délibéré le 20 juin 2017,

Décide :

Article I

L'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration et de l'annexe relative au règlement intérieur des comités dans leur version amendée.

Article II

Le directeur général assure l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Afpa.

Fait à Montreuil, le 20 juin 2017.

Le président du conseil d'administration
Yves BAROU